

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): De toute façon, le paragraphe 3 du même article autorise le ministre à agir ainsi.

Le PRÉSIDENT: Dans ces circonstances, le Comité est-il d'opinion que l'amendement projeté n'est pas nécessaire?

(Assentiment.)

Le sénateur MACDONALD: Serait-il juste d'ajouter que nous acceptons cette disposition en principe, mais qu'à notre avis un règlement devrait y pourvoir?

Le PRÉSIDENT: Oui, et le ministère s'est engagé à agir de la sorte. Quelqu'un d'autre ici a-t-il des observations à faire relativement à l'article 11 du bill? Dans le cas de la négative, je crois que l'examen de cet article est terminé, et que cet examen fut très approfondi.

Je me demande si nous pourrions étudier un ou deux autres articles. Jusqu'ici la chance nous a favorisés, à savoir que nous n'avons pas eu à étudier l'article 9 que le sénateur Kinley aimerait examiner, de même que M<sup>es</sup> Gérin-Lajoie et Langlois, n'est-ce pas?

M<sup>e</sup> GÉRIN-LAJOIE: Oui, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Qu'en est-il de l'article 8 qui semble être très simple? Il autorise le gouverneur en conseil à créer d'autres circonscriptions de pilotage et supprime l'immuabilité des circonscriptions actuelles de pilotage de Québec et de Montréal.

M<sup>e</sup> LANGLOIS: Monsieur le président, j'aurais certaines observations à faire sur cet article.

Le PRÉSIDENT: Pouvons-nous l'étudier maintenant? Je crois que ce serait très court.

Le sénateur POWER: Je crois que ce sera assez long.

Le PRÉSIDENT: Pouvons-nous commencer et voir où cela nous mènera?

M<sup>e</sup> LANGLOIS: Monsieur le président, j'aimerais d'abord discuter mes points de vue avec les fonctionnaires du ministère. Je ne m'occupe de cette cause que depuis samedi dernier et j'ai rendez-vous avec M. Baldwin après la présente séance.

Le PRÉSIDENT: Peut-être serait-il préférable que vous revisiez vos représentations pour être prêt à les faire lorsque nous nous réunirons de nouveau, jeudi matin, à la suite de votre entrevue avec l'un des fonctionnaires du ministère.

Il serait donc préférable de remettre à plus tard l'étude de l'article 8.

Les honorables sénateurs se rappelleront que lors de notre dernière réunion nous avons étudié et terminé l'étude d'un certain nombre d'articles non litigieux. Il y en a quelques autres, soit les articles 14 et 18 inclusivement, sur lesquels personne n'a d'opinion arrêtée. Je demanderais aux témoins qui désirent parler à leur sujet de me faire connaître leurs opinions.

Voulez-vous que nous essayions de terminer l'étude de ces articles? Je mets en délibération l'article 14: nomination de personnes pour agir en qualité de gardiens à des ports non désignés par le gouverneur en conseil.

Monsieur Slocombe, auriez-vous l'amabilité d'expliquer en quoi consiste cette modification?

Le capitaine est directeur de la Division nautique des Services de la Marine.